



Cabinet

Poitiers, le 29 avril 2008

Le Président de l'Université

à

N° / Réf. : 08-158
Tél. : 33 (0)5 49 45 30 33
Fax : 33 (0)5 49 45 30 80

Madame la Ministre
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
21 Rue Descartes
75231 PARIS CEDEX 05

Monsieur le Directeur Général de l'Enseignement
Supérieur

Madame la Ministre,
Monsieur le Directeur Général,

Vous m'avez communiqué les moyens alloués en 2009 à l'université de Poitiers tels qu'ils résultent du nouveau système d'allocation. J'ai pu ainsi constater que le budget de mon établissement progresserait en 2009 de 4,8% par rapport aux crédits 2008 (pour une moyenne nationale de + 15%), et qu'il lui était demandé :

- de ne pas renouveler 3 départs à la retraite ;
- de contribuer à l'effort de redéploiement d'emplois en faveur des universités les moins bien dotées à hauteur de 5 non renouvellements de départs à la retraite ;
- d'intégrer dans ses perspectives de nouveaux efforts de non renouvellements à hauteur de 5 emplois pour 2010 et de 5 emplois pour 2011.

Madame la Ministre, Monsieur le Directeur Général, je ne vous cacherai ni la profonde déception, ni le découragement de l'équipe présidentielle à l'annonce de ces moyens, particulièrement en ce qui concerne les emplois :

- sur le détail des éléments de calcul, et dans l'attente des annexes explicatives qui doivent nous parvenir prochainement par voie postale, je ne peux que m'interroger sur l'exactitude des éléments qui ont été pris en compte. En ce qui concerne le nombre d'emplois de titulaires 2008 par exemple, toutes nos vérifications aboutissent à un total de 2301,5 emplois, et non de 2 314 emplois comme l'indique votre fiche récapitulative : l'université de Poitiers se situe donc actuellement, du point de vue des emplois de titulaires en deçà de la cible à atteindre en 2009 ;
- sur la mise en œuvre des réductions d'emplois, aucun calendrier n'est indiqué, aucune circulaire n'est publiée, mais en tout état de cause, il est quasiment impossible d'imaginer des prises de décisions et des saisies avant la fin de l'année ;

- plus fondamentalement, l'université de Poitiers conduit depuis plusieurs années une politique de redéploiement entre composantes, dont la mission d'audit chargée d'évaluer notre capacité à accéder aux responsabilités élargies n'a pas manqué, tout récemment, de souligner l'importance et le nécessaire renforcement ;
- en 2008, nous avons même demandé la transformation d'emplois d'enseignants-chercheurs en emplois de BIATOSS, opération dont le bien-fondé n'a pas été reconnu aisément en interne, ce qui devrait, me semble-t-il, être porté au crédit d'une politique responsable, voire, disons le mot : courageuse.

Cette politique trouve aujourd'hui ses limites, voire son déni.

Au moment où l'université se prépare à accéder aux responsabilités élargies prévues par la loi (probablement au 1^{er} janvier 2010), ce qui sera, nous le savons tous, une très délicate opération, au moment où la mission d'audit vient de souligner l'impérieuse nécessité de renforcer la DRH, de renforcer les TICE, d'étendre les missions de notre Service d'Etudes, d'Evaluation et de Prospective, d'instaurer un contrôle de gestion, etc., nous avons comme premier souci d'optimiser nos marges de manœuvre dans le domaine de la gestion du personnel.

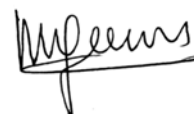
Les moyens que vous nous annoncez compromettent cette politique et je vous demande instamment, Madame la Ministre, Monsieur le Directeur Général, de les corriger dans un sens moins défavorable relativement aux moyens et en particulier aux suppressions ou restitutions d'emplois.

D'un point de vue plus général encore, les réformes qui se succèdent à un rythme accéléré suscitent, vous le savez, des réactions de forte hostilité de la part de certains, d'inquiétude de la part d'une grande majorité, et par leur nature et par leur calendrier : les présidents d'universités, déjà confrontés aux difficultés d'application de la nouvelle loi, à celles de la mise en place des comités de sélection, aux résistances résolues au projet de masterisation de la formation des maîtres, aux hostilités face au projet de modification du décret statutaire des enseignants-chercheurs, aux craintes des IUT, aux conséquences des réformes des organismes, passent leur temps à tenter d'expliquer et de rassurer.

Il est clair aujourd'hui que la situation dans une université comme la mienne risque de devenir incontrôlable. L'Université de Poitiers n'a bénéficié ni du plan Campus, ni des moyens accordés à certaines universités au-delà de ce plan, alors même qu'elle avait présenté un projet structurant qui a suscité beaucoup d'adhésion en interne et au niveau local : cette situation, et les annonces qui viennent d'être faites, ne peuvent être perçues que comme un désengagement relatif de l'Etat auprès d'une université de 24 000 étudiants qui joue un grand rôle dans une ville où le ratio étudiant/habitant est le premier de France. Faut-il être pénalisé de n'être pas situé dans un grand centre, alors que de nombreux exemples existent à l'étranger d'universités de qualité situées dans un environnement similaire à celui de Poitiers ?

Je suis convaincu que nous devons faire évoluer nos universités car la situation qui leur est faite depuis longtemps est inacceptable. Encore faudrait-il que les conditions soient réunies. La déception créée par les annonces récentes va renforcer tous les conservatismes, tous les immobilismes, et créer un climat de défiance qui ne demande qu'à être entretenu.

Je vous remercie de l'attention que vous aurez bien voulu accorder à cette lettre, et je vous prie de bien vouloir agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes salutations distinguées.



Jean-Pierre GESSON